



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du mercredi 21 janvier 2026

2026-03 : Budget de l'EHPAD – affectation du résultat 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du mercredi 14 janvier 2026 pour la séance du mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni à la Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BARCO Paolina, DALIA Dominique, DEMONNAZ Aïcha, FRESNO Martine, LEDUC Annie, RERAT Danielle, SIMON Marie-Dominique, VIVET Gilles.

Pouvoirs : GUICCIARDI Nadine.

Absents et excusés : BLANC-TAILLEUR Fabienne, FAVRE Sandra, PANNEKOUCKE Fabrice.

Secrétaire : Christian BERNARD, Directeur Général des Services du CIAS Cœur de Tarentaise.

Rapporteur : Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Par délibération 2025-20 en date du 15 avril 2025, vous avez approuvé l'affectation de résultat de l'exercice 2024 du budget de l'EHPAD.

Il est nécessaire d'apporter les corrections suivantes :

Le compte administratif du budget de l'EHPAD de l'exercice 2024 a été arrêté sous forme d'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) et a été présenté au Conseil d'Administration de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titre émis	5 094 761.56 €
Mandats émis	5 142 050.12 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2024	
Résultat d'exploitation 2024	-47 288.56 €

Pour rappel, la mise en place de l'EPRD a conduit à simplifier les règles d'affectation du résultat, notamment :

- L'affectation du résultat par sections tarifaires **hébergement et dépendance/soins** (2 sections au lieu de 3).



- La fin de la pluri-annualité de l'affectation du résultat : **affectation du résultat N obligatoirement en N+1**, ce qui implique la fin de coexistence des comptes 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » et 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » pour une même section et la fin de la possibilité d'étaler un déficit sur 3 années.

Les trois sections tarifaires sont clôturées sur un déficit d'exploitation :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
DEPENSES	2 746 226.93 €	961 628.31 €	1 434 194.88 €	5 142 050.12 €
RECETTES	2 697 099.98 €	765 889.48 €	1 631 772.10 €	5 094 761.56 €
RESULTATS EXPLOITATION (€)	- 49 126.95 €	- 195 738.83 €	197 577.22 €	- 47 288.56 €

Il est proposé l'affectation des résultats consolidés de la manière suivante :

- Les résultats des sections soins et dépendance étant consolidés représentent un excédent global de **1 838.39 €**.

Conformément aux dispositions de l'article R.314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles et aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M22, cet excédent est affecté au crédit du compte 11932 « Report à nouveau », afin de réduire le déficit d'exploitation.

- Le résultat de section d'hébergement consolidé EHPAD et accueil de jour est déficitaire **de 49 126.95 € (- 41 291.05 € pour l'EHPAD et - 7 835.90 € pour l'accueil de jour)**. Nous proposons d'affecter :

- o **- 49 126.95 €** en report à nouveau (**11931**)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R314-234 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 27 décembre 2024,

VU la délibération du 15 avril 2025 relative à l'adoption du compte administratif du budget annexe de l'EHPAD 2024 arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2024,



Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D’AFFECTER** les résultats du compte administratif 2024 de la manière suivante :

Les résultats des sections soins et dépendance étant consolidés représentent un excédent global de **1 838.39 €**. Nous proposons d’affecter pour :

- o **1 838.39 €** en report à nouveau (**crédit du compte 11932**)

- Le résultat de section d’hébergement consolidé EHPAD et accueil de jour est déficitaire de **49 126.95 €** (- **41 291.05 €** pour l’EHPAD et – **7 835.90 €** pour l’accueil de jour). Nous proposons d’affecter :

- o **49 126.95 €** en report à nouveau (**11931**)

Moûtiers, le 21 janvier 2026,

Pour le Président, et par délégation
Madame Annie LEDUC,
Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise